LE REVEIL MUTUALISTE

Le rôle social de la Mutualité

SON ACTION DANS LE NORD

Aux termes de la loi du 1er avril 1898, charte toujours en vigueur de l'institution, les Sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance se proposant d'assurer à leurs adhérents et à leur famille des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités et de leur constituer des pensions de retraite.

Voilà le principe. Il est toujours appliqué avec générosité et une grande largeur de vue, donnant entière satisfaction à tous les intéressés.

Mais, depuis 1898, les idées ont évolué et sondé de plus vastes horizons d'efficace solidarité, dégagée d'un domaine moins limitatif, pour en rendre les effets plus salutaires et plus profitables à toute collectivité prévoyante.

Sous la vigoureuse impulsion de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord, les cinq millions de mutualistes français ont agrandi leur champ d'altruisme et élargi leur geste de bons moissonneurs.

Ils agissent aujourd'hui, d'un commun accord, pour faire mûrir et récolter de luxuriantes moissons, germées dans les sillons creusés par des bras inlassables.

L'allocation de secours, déterminés et acquis de droit par le versement de cotisations régulières, les libérant de toute figure humiliante de charité, est apparue insuffisante et la Mutualité du Nord a réclamé la loi des Assurances sociales obligatoires, élevant le travailleur, par sa propre dignité, à un sublime degré d'indépendance et de fierté légitime, car il sera son propre assureur, sans rien demander à l'assistance publique ou privée, toujours parcimonieuse, sinon tracassière et vexatoire.

Cette loi salvatrice des misères ouvrières, d'une urgence classée depuis six ans par les classes laborieuses, reste sur le chantier parlementaire et il serait bien difficile d'en prédire l'avènement.

Toutefois, la Mutualité, celle du Nord en particulier, ne demeure pas inactive. Elle est prête à assumer, dans son rayon d'action, la lourde charge de l'application de la loi d'Assurances sociales, sans demander aucun concours financier à l'Etat. Elle dispose des cadres, de l'organisme nécessaire pour assurer son fonctionnement sans aucune charge onéreuse pour les dépenses publiques.

Poussant plus loin son rôle tutélaire, elle institue des services prophylactiques, des maternités, des colonies de vacances, des consultations de nourrissons, des habitations à bon marché et penche sa sollicitude sur toutes les œuvres de noble ampleur altruiste, rayonnant en splendeur universelle.

Ses heureuses réalisations sont multiples et s'affirment, en caractères lumineux, sur tous les points du pays.

Au sein de ses nombreux groupements, aux effectifs recrutés dans tous les milieux, elle cimente la fraternité agissante et solidifie les bases de la paix productrice, assurée par la concorde et l'union, préconisées et imposées par ses statuts, sans distinction d'opinions politiques ou philosophiques.

Dans nos villes et nos campagnes, par sa propagande, ses assemblées locales, régionales ou plénières, elle profuse les plus généreux sentiments de dévouement humain, fait appel à toutes les bonnes volontés jaillies des cœurs fervents.

Son noble but est apprécié, reconnu par tous les esprits sincères. Sur ce terrain, l'opinion est unanime et ne saurait varier.

Si, parfois, des dissentiments se manifestent sur des questions de tactique, le principe n'est jamais contesté et ces divisions apparentes sont une preuve éclatante de la vitalité de l'organisation. Une société où l'on ne discute pas, où l'on ne se chamaille pas même, à l'occasion, est vouée à l'impuissance et frappée à mort. La bataille des idées est une condition essentielle de l'existence de toute association. L'accord finit par s'établir, dans un but d'intérêt collectif et le groupement s'en trouve plus solide et plus fort.

Nous en aurons une nouvelle preuve réconfortante à la prochaine assemblée générale de l'Union mutuelle du Nord.

Elysée POLVENT.

Maisons Maternelles

La Fédération des Travailleurs mutualistes du Nord nous communique :

« La Commission d'Hygiène de la Chambre des Députés a déposé sur le Bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à l'obligation pour les départementaux de créer des Maisons Maternelles départementales.

La Commision définit comme suit la Maison Maternelle :

« Etablissements spécialement destiné à hospitaliser les femmes en état de grossesse confirmée lorsque leur admission est médicalement ou socialement indiquée, à assurer les soins de natalité et à garder les mères pendant 3 mois au moins et 6 mois au plus à condition qu'elles élèvent au sein leur nouveau-né ».

Nous pensons que c'est à tort que l'on veut transformer la maison maternelle en un hôpital, en y acceptant les femmes enceintes dont l'admission serait indiquée pour des raisons d'ordre médical. La place de ces femmes est dans les services hospitaliers. La Maison Maternelle doit rester le refuge des victimes sociales : mères abandonnés, mères sans foyer, femmes voulant garder le secret de leur maternité et s'efforcer de préserver leur enfant de l'abandon à l'Assistance Publique.

Cette question n'est pas nouvelle pour nous. Nous suivrons sa destinée parlementaire.

Le pont mutualiste

Les vœux suivants ont été adoptés par le Congrès National de Strasbourg :

« 1. Le Congrès émet le vœu que la Mutualité scolaire soit rendue obligatoire pour tous les élèves des Ecoles primaires et des Etablissements secondaires sous réserve de dispositions spéciales pour les enfants assistés ou dont les parents seraient inscrits au Bureau communal de Bienfaisance.

« 2. Le Congrès émet le vœu que les Mutualités scolaires adoptent le livret individuel d'une Caisse autonome qui continuera à gérer, après l'école, les fonds de retraites de l'adhérent ;

« Que partout où existe une société d'anciens ou d'anciennes élèves celle-ci crée des sections mutualistes vers lesquelles seront obligatoirement dirigés les dossiers mutualistes de chaque adhérent ;

« Que dans les communes où n'existe pas d'associations d'anciens élèves ayant une section mutualiste, l'instituteur, lorsque l'enfant quittera l'école demande aux parents de lui désigner la société à laquelle le dossier mutualiste de leur enfant devra, par ses soins, être renvoyé ».

Nous croyons savoir que dans plusieurs communes du Nord les vœux ont déjà reçu un commencement d'application. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi partout.

Aux Métallurgistes mutualistes

L'ŒUVRE DE LA « CAISSE FAMILIALE »

La « Caisse Familiale de la Métallurgie de Lille » vient de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude envers ses adhérents.

A partir du 1er Janvier 1927, bénéficieront de l'allocation-maladie comportant des indemnités pour l'interruption du travail, ainsi que pour les frais médicaux et interventions chirurgicales.

Les prestationst pour frais médicaux et opérations sont également accordées aux conjoints et enfants de moins de 13 ans.

Des avantages spéciaux sont en outre consentis aux mutualistes.

D'autre part, à partir de la même date, le barème des allocations mensuelles pour charge de famille a été sensiblement relevé ; il varie de 45 francs par mois pour deux enfants à 400 francs pour huit enfants.

Enfin, l'expérience démontrant que la mortalité infantile est sensiblement moins élevée lorsque la mère a reçu des soins pendant la durée de sa grossesse, le Conseil d'administration de la « Caisse Familiale », pénétré du désir d'augmenter la fréquentation de son dispensaire de la rue du Long-Pot, a décidé d'ajouter aux avantages nombreux déjà accordés, le don d'une layette à chaque femme qui se fera inscrire aux consultations prénatales ds le 4e mois de grossesse.

Il est prévu par le règlement une majoration de 30 % de l'indemnité journalière en faveur des attributaires affiliés à une Société de Secours Mutuels agréée par la « Caisse Familiale ».

Toutes les sociétés de secours mutuels sont susceptibles d'être agréées à la conditions d'être constituées régulièrement et déclarées conformément à la loi du 1er Avril 1898 ; d'imposer à leurs membres une cotisation minimum de 3 fr. par mois et de leur allouer des prestations au moins équivalentes à celles consenties par la « Caisse Familiale ».

Adresser les demandes, avec un exemplaire du règlement de sa société à M. le Secrétaire-Général de la « Caisse Familiale de la Métallurgie », 3, rue Denis-Godefroy, à Lille.

A la "Saint-Maclou" d'Haubourdin

Comme les années précédentes, les membres de la Société de secours mutuels de Saint-Maclou ont fêté l'an nouveau à leur réunion du mardi 4 janvier.

Cette première assemblée générale est l'occasion pour les mutualistes de marquer les progrès réalisés et de prendre des décisions opportunes.

La réunion fut présidée par M. Maréeaux. Le secrétaire proclame les nouvelles demandes d'admission et donna lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente. Le président souhaita la bienvenue aux nouveaux membres et félicita les propagandistes. M. Jourdain se fit l'interprète des sociétaires, exprima des souhaits pour que l'année nouvelle soit bonne pour le président et sa famille. Celui-ci remercie à son tour et fait des vœux pour les adhérents.

Le trésorier, M. Duriez, donne le compte-rendu financier de 1926 qui, malgré les lourdes charges prévues par les statuts, laisse un excédent appréciable. Pour terminer cette séance une coupe fut vidée à la prospérité de la Société.

La "Saint-Bertrand" de Lannoy

Dans sa dernière assemblée générale, la Société de secours mutuels « Saint-Bertrand » a décidé de rappeler les avantages qu'elle accorde à ses adhérents. En voici le succinct exposé :

En cas de maladie. — 1. Pour les membres âgés de 18 ans et plus, il est alloué 5 francs par jour jusqu'au 9e jour ouvrable ; à partir du 10e jour il est accordé 10 francs par jour pendant 90 jours, puis 4 francs par jour pendant une nouvelle période de 90 jours et ensuite 3 fr. par jour pendant 6 mois :

2. Pour les membres âgés de 15 à 19 ans, il est alloué 5 fr. par jour jusqu'au 9e jour ouvrable ; à partir du 10e jour il est accordé 8 fr. par jour pendant 90 jours, puis 3 fr. par jour pendant une nouvelle période de 90 jours et ensuite 2 fr. pendant 6 mois :

3. Pour les membres âgés de 13 à 15 ans il est alloué 5 fr. par jour jusqu'au 9e jour : à partir du 10e jour il est alloué 7 fr. par jour pendant 90 jours, puis pendant une nouvelle période et pendant 6 mois, 1 fr. par jour :

4. Les médicaments sont fournis gratuitement aux sociétaires à partir du 10e jour : il est remboursé aux malades 5 fr. par visite ou consultation médicale le 10e jour étant compté après la première visite :

5. Pour les opérations, il est remboursé aux sociétaires : 50 fr. pour les petites, 100 fr. pour les moyennes, 300 fr. pour les grandes :

6. Le bénéfice des 5 fr. par visite est également accordé aux mères et épouses ne travaillant pas en usine et aux enfants, frères ou sœurs de moins de 13 ans de chaque sociétaire travaillant dans une usine du consortium textile :

7. Ces avantages sont accordés à partir du 9e jour de la maladie compté après la première visite :

8. Il est également accordé une indemnité de 5 francs par visite médicale à partir de la première visite aux enfants âgés de moins de deux ans. A chaque visite il doit être réclamé un bon de visite au médecin sous peine de déchéance.

9. Les membres de la famille des adhérents bénéficieront également des indemnités pour intervention chirurgicale.

Les naissances. — Pour les femmes en couches, il est accordé une prime de 250 fr., sous condition de quatre visites de docteur avant la naissance. Il y a donc quatre bons à fournir.

Les décès. — En cas de décès, il est alloué à la famille du sociétaire la somme de 400 fr., dont 300 fr. par le « Devoir familial ».

Tous ces avantages sont obtenus pour la modique cotisation mensuelle de 3 fr. Tous les travailleurs, ouvriers et employés, ont un intérêt capital à s'affilier aux Sociétés de secours mutuels.

Sociétés approuvées

Par arrêté du ministre du Travail sont approuvés les statuts des Sociétés de secours mutuels suivantes :

La « Famille Denaisienne », à Denain, numéro 1711.

Société des travailleurs de toutes corporations à Mastaing, numéro 1715.

Société de retraite mutuelle du groupe régional de l'Union nationale des Combattants de Calais, numéro 1116.

LES CHOMEURS D'AMIENS VOLÉS PAR DES MALFAITEURS

Dans le courant de l'autre nuit, un cambriolage a été commis à la Bourse du Travail, 22, rue Antonin, à Amiens. Avec effraction, un ou plusieurs voleurs ont pénétré dans une des salles de l'immeuble où se trouvait déposé l'argent de la caisse de chômage. Le contenu de cette caisse a été emporté, ce qui cause un préjudice sérieux aux chômeurs, puisque le montant du vol s'élève à plus de 3.000 francs en numéraire.

Après avoir arraché le grillage, les auteurs du cambriolage avaient démastiqué un carreau et s'étaient introduits dans la salle par l'ouverture pratiquée. La pièce, ainsi visitée, se trouve être celle où est installé le bureau de l'administrateur-trésorier du Comité de chômage. La caisse fut fracturée et vidée de son contenu. Le tiroir gisait près du bureau et, par terre, étaient éparpillées quelques pièces de monnaie.

Le trésorier de la Caisse de chômage, après un rapide inventaire, déclara alors qu'on avait dérobé : 3.000 francs en billets de banque ; 20 francs en menue monnaie et un reçu de l'« Union » de 4.000 francs, heureusement non négociable.

Une enquête est en cours.

SOIXANTE VICTIMES DE L'INCENDIE D'UN CINEMA DE MONTREAL

Nous avons relaté hier, dans nos dernières éditions le terrible incendie qui s'est produit dans un cinéma de Montréal.

Après de minutieuses recherches exécutées par les pompiers, on a retiré en tout environ 60 morts. La cause de cet horrible accident est plutôt la panique qui suivit l'alarme que l'incendie lui-même qui fut maîtrisé avant que de graves dommages eussent été causés au cinéma. La plupart des morts sont des garçons et des fillettes. Le nombre des blessés en peut pas encore être évalué.

MORT DE PAMART, SECRÉTAIRE D'UN GROUPE SOCIALISTE DE LENS

Jean-Baptiste Pamart fils, âgé de 27 ans, secrétaire du groupe socialiste de la Cité 14 des mines de Lens, est décédé à l'Hôpital de Lille, où il vait été transporté pour subir une opération chirurgicale.

C'est un jeune et fervent militant socialiste et syndicaliste qui disparaît, emportant l'estime de tous ceux qui avaient su apprécier son dévouement pdour la classe ouvrière.

Ses funérailles civiles auront lieu à Lens demain mercredi, à 15 heures. Réunion à la maison mortuaire, rue Alfred-de-Musset, cité du N° 1.

Tous les socialistes, syndicalistes et libres-penseurs sont priés d'y assister.

Nous adressons à la famille Pamart, en particulier à sa veuve et à son père, J.-B. Pamart, adjoint au maire de Grenay, l'expression de nos condoléances attristées.

LA CRISE ALLEMANDE

On apprend de Berlin que le président Hindenburg a chargé le nationaliste von Westarp de former le cabine. Ce dernier aurait demandé à réfléchir : son refus ne saurait, cependant, faire l'ombre d'un doute.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

Le ministère du Travail fait connaître le mouvement de la population en France 90 départements, au cours des troisièmes trimesures 1926 et 1925 a été le suivant :

NOMBRES PROVISOIRES :

	1926	1925
Mariages	83.211	85.014
Divorces	5.034	4.999
Naissances d'enfants déclarés vivants	190.712	190.192
Morts-nés	7.213	7.367
Décès de moins d'un an	23.937	17.007
Décès d'un an et plus	136.964	134.275
Décès au total	160.001	151.282
Excédents des naissances	29.811	38.910

EXCEDENT DES NAISSANCES :

2e trimestre	17.861	23.073
1er trimestre	19.001	4.576
9 premiers mois	56.763	57.407

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RÉSULTATS DU 9 JANVIER

LE SPORTING CLUB FIVOIS BAT LE SPORTING LOURDHOIS PAR 3 BUTS A 2

Partie jouée à Lourches devant un nombreux public.

Fives domina pendant les trois quarts du temps, et par son cran et sa science imposa son jeu à ses vis à vis. Sa tactique et sa finesse firent l'admiration de deux présents au match qui ne ménagèrent point leurs applaudissements au leader.

Sa victoire aura un grand retentissement, son moral excellent fait qu'il a de grandes chances de battre dimanche son suivant immédiat, et le fera sans contester le chapion du groupe B.

LA PARTIE. — Lourches gagne le toss et joue avec le vent.

De suite en action, Fives intercepte et tra inquiéter le goal Lourchois, qui se défend d'une façon admirable. A la 25e minute sur coup franc à 40 mètres par brilleman repris par Eisermans Fives marque imparablement son premier but.

S.C.F. : 1 — S.C.L. : 0.

Plus rien ne sera marqué jusqu'au repos.

Dès la reprise, les poulains de notre ami Jovenet repartent à l'assaut bien décidés à vaincre l'adversaire. Leur courage est récompensé car à la 15e minute sur dégagement de Lénart, Henno centre, Elsermans qui a suivi reprend et marque le 2e but.

S.C.F. : 2 — S.C.L. : 0

Lourches marque son 1er but sur penalty à la suite d'une mêlée devant les bois, la balle est touchée du bras par un Fivois, il y avait 35 m. de la reprise.

S.C.F. : 2 — S.C.L. : 1.

Fives rémet en jeu et descend à toute allure, secombinaisons lui valent de pouvoir marquer son 3e but à la 38e minute sur schoot de Vandeponsselle repris par Henno qui d'un bolide dans le coin bat le keeper Lourchois.

S.C.F. : 3 — S.C.L. : 1.

A la 40e minute, sur dégagement d'un demi Lourchois, un demi Fivois touche de la main bien involontairement dans les 18 mètres d'où pénalty transformé.

S.C.F. : 3 — S.C.L. : 2

Plus rien ne sera marqué jusqu'à l'ultime minute. Toute l'équipe est à féliciter pour le joli jeu fourni. Excellent arbitrage de M. Delanoy, de Billy. — C.F. Téléphone 24.44 et ouevrt dès à présent et sans interruption. Celui de Lille ouvrira samedi 15 janvier, chaque jour le matin, de 11 h. à 14 h. et le soir de 5 à 8 h. Téléphone 13.96.

Prix des places : 7 à 60 francs.

GRAND MEETING DU CLUB PUGILISTIQUE AUCHELLOIS, 16 JANVIER

Pour sa prochaine soirée, le Club pugilistique a épinglé à son programme une rencontre Defer, l'étoile Auchelloise contre le nègre Joe Youyou, qui fut remplacé lors de la soirée précédente par Van Eckeren, son camarade d'écurie tombé malade quelques jours avant son combat.

José Youyou, vainqueur de Massart est du même pays que l'infortuné Siki, vainqueur de Carpentier, c'est-à-dire de Saint-Louis du Sénégal.

José Youyou est un boxeur de première série, son record mentionne des victoires sur Massart, Gyde de Roubaix, Cassini, Juliard, Ruiz, champion d'Europe. Il compte un match nul avec Criqui ex-champion du monde et si Youyou n'avait ras été de race noire il aurait été sans nul doute, champion de France.

Elève du professeur parisien Géo Andrew, Youyou possède une boxe claire et précise et a un punch respectable ; son combat avec Defer sera le plus beau match que les auchellois puissent voir. Il promet d'être émotionnant au nosible, peut-être plus encore que celui que nous vîmes dernièrement avec Van Eckeren.

ATHLÉTISME

JOURNÉE POPULAIRE DE CROSS. — La Commission Technique de la L.N.A., dans sa séance du 8 Janvier, a décidé de reporter au 23 janvier les deux épreuves de la Journée Populaire de Cross, dont l'organisation est confiée aux Sous-Commissions des Districts. L'éliminatoire de la Coupe Scolaire de Cross n'aura pas lieu. Cette coupe se disputera en une finale le jour des Championnats du Nord de Cross fixés au 13 Février.

SPORTS FÉMININS

Comité du Nord de la Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Education Physique

Les section féminies du Comité du Nord (Nord, Pas-de-Calais et Somme) sont informées qu'après accord intervenu entre le bureau du Comité du Nord et la Municipalité de Lille, une **Grande Démonstration d'Education Physique Féminine** aura lieu à Lille (Palais Rameau) le Dimanche 30 Janvier 1927, à 15 h. 30.

La Musique Municipale de Lille prêtera son gracieux concours à la fête.

L'assemblée générale annuelle du Comité du Nord se tiendra même salle, à 10 heures du matin, et précédera la démonstration des exercices imposés à la Fête Fédérale de Montpellier (25 Juin 1927).

A 13 heures, aura lieu au Foyer du Grand Théâtre de Lille, la Réception Officielle du Comité du Nord, des Congressistes de l'équipe féminine du Blanc-Seau, vainqueur de la Coupe Nationale d'E.P. en 1925 et 1926 et de Mlle Honorine Delescluse, Championne de France, par la Municipalité.

A 13 h. 30 : Banquet par souscription (15 francs par tête), sous la présidence de M. le Préfet du Nord.

Toutes les sections féminines affiliées au Comité du Nord sont fraternellement invitées à prendre part à cette belle Manifestation de propagande et à adresser de suite leur adhésion au camarade Vandenheinde, Directeur de l'Education Physique dans les écoles de la ville (Mairie de Lille). Celles qui ne pourraient se produire durant la Fête sont priées d'y envoyer une délégation munie de leur fanion ; le rassemblement se fera Gare de Lille, à 12 h. 30.

Les sociétés recevront vers le 15 janvier un numéro du bulletin officiel « Femina-Gym », leur donnant tous les détails de l'organisation et le programme complet de cette fête dont le succès dépend du dévouement de tous.

— Les Membres du Comité directeur et de la Commission technique du Comité du Nord, sont priés de se réunir le Dimanche 23 janvier 1927, à Lille, Gymnase de la Place Sébastopol (vers onze heures) au cours de l'assemblée de l'A.R., pour mise au point de diverses questions.

TIR A L'ARC AU BERSAULT

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL

10e JOURNEE

Cette dernière lutte du Grand Tir organisé par la Fédération des Archers du Nord, 297, rue Gambetta, à Lille, s'est engagée entre les sociétés suivantes : La Broche de fer, de Wattrelos ; la Saint-Sébastien d'Anstaing ; la Fraternelle de Caudry ; la Saint-Sébastien de Thiant et les Cœurs Joyeux de Sainghin-en-Mélantois.

On obtenu les plus hauts points : A. Bricout, 37; H. Bricout, 28, de Caudry ; F. Lefebvre, 37. A. Bataille, 35, de Thiant ; A. Devos, 33 ; J. Persyn, 30 ; H. Decalonne 28 ; E. Rouzé 28, d'Anstaing ; L. Verdonc, 26, de Wattrelos.

Le Tir de la Fédération étant achevé, on peut donc proclamer M. Jules Pluvinage, de Cambrai, Champion du Nord et gagnant du Prix du Conseil Général du Nord. La liste générale des lauréats sera donnée dimanche prochain.

Union Sportive Drocourt-Mines (Hors Championnat) demande matches sur son terrain pour le 16 janvier. Téléphoner au N° 4, à Hénin-Liétard.

BOXE

A L'HIPPODROME LILLOIS

DIMANCHE 23 JANVIER, GRAND MEETING FRANCO-BELGE : GYDE-SYBILLE : CHARLY SAUVAGE-STEMERLINCK (aîné).

Toute la Presse Sportive Belge a consacré d'élogieux articles au magnifique programme qui va se dérouler le 23 Janvier à Lille. Nos amis et voisins se demandent anxieusement si leur champion officiel Sybille, inbattu en France et en Belgique ne va pas trouver son maître en Gydé dont la victoire sur Hébrans a produit là-bas une énorme impression !

Ce que les Belges ne comprennent pas ,c'est que Hébrans, dont les facultés d'encaisseur sont bien établies ait été par 3 fois projeté au tapis et bien près du fatal K.-O. !

Existe-t-il un homme du poids de Gydé dans sa forme actuelle, qui puissé encaisser sans broncher sa terrible droite ? Telle est la question qu'on se pose en Belgique !

En tous cas, le Champion de Belgique, qui le 17 décembre battait à Londres, Harry Corbett, lequel a fait match nul avec Mascart, est convaincu que oui et prétend être celui-là. Sa parfaite connaissance de la boxe, sa vitesse, son allonge facilitée par sa taille (1 m. 74) parlent pour lui.

Deux méthodes bien différentes seront opposées dans ce combat : SYBILLE, convaincu que battre GYDE actuellement par K.-O. est chose absolument impossible, cherchera à user son adversaire par ses coups répétés et s'assurer ainsi une belle victoire aux points. Gydé, lui emploiera avec très juste raison, la seule et unique tactique qui peut lui réussir devant un tel champion et ne cherchera pas autre chose que l'ouverture qui lui permettra de placer sa terrible droite, dont une seule met l'adversaire à sa merci, pour tout le reste du combat quand elle ne l'assomme pas immédiatement !

Ce combat sensationnel digne de la capitale, n'est pas le seul capable de faire vedette, car les rencontres Charly Sauvage-Stevertinck (aîné) ; Raudry-Lengles ; Devergnies-Carlier ; Biesman-Gydé (jeune) ; dont nous reparlerons, n'opposent que des champions et donneront lieu à de superbes batalles dans le genre de celles qui ont enthousiasmé la foule le 19 Décembre à Lille.

Le bureau de location de Roubaix, 41, rue du Château de Fer. Téléphone 24.44 est ouevrt dès à présent et sans interruption. Celui de Lille ouvrira samedi 15 janvier, chaque jour le matin, de 11 h. à 14 h. et le soir de 5 à 8 h. Téléphone 13.96.

Prix des places : 7 à 60 francs.

GRAND MEETING DU CLUB PUGILISTIQUE AUCHELLOIS, 16 JANVIER

Pour sa prochaine soirée, le Club pugilistique a épinglé à son programme une rencontre Defer, l'étoile Auchelloise contre le nègre Joe Youyou, qui fut remplacé lors de la soirée précédente par Van Eckeren, son camarade d'écurie tombé malade quelques jours avant son combat.

José Youyou, vainqueur de Massart est du même pays que l'infortuné Siki, vainqueur de Carpentier, c'est-à-dire de Saint-Louis du Sénégal.

José Youyou est un boxeur de première série, son record mentionne des victoires sur Massart, Gydé de Roubaix, Cassini, Juliard, Ruiz, champion d'Europe. Il compte un match nul avec Criqui ex-champion du monde et si Youyou n'avait ras été de race noire il aurait été sans nul doute, champion de France.

Elève du professeur parisien Géo Andrew, Youyou possède une boxe claire et précise et a un punch respectable ; son combat avec Defer sera le plus beau match que les auchellois puissent voir. Il promet d'être émotionnant au nosible, peut-être plus encore que celui que nous vîmes dernièrement avec Van Eckeren.

AÉRONAUTIQUE

ASSOCIATION AÉRONAUTIQUE DU NORD DE LA FRANCE

MM. les Officiers sont informés que le Capitaine Aviateur Louis Couhé, député du Pas-de-Calais, vice-président de l'Association Aéronautique du Nord, donnera au Foyer du Soldat, rue de la Barre, le samedi 15 janvier 1927, à 17 heures, une conférence très documentée sur l'Aviation.

Etant donné l'intérêt des questions traitées et l'autorité du conférencier, le Comité de l'Association insiste particulièrement près de ses membres pour être nombreux à cette conférence.

COLOMBOPHILIE

L'EXPOSITION COLOMBOPHILE DU « GROUPE AMICAL » DE BÉTHUNE

Nous avons donné hier un compte rendu de l'importante exposition régionale colombophile organisée, Salle Copin-Chevalier, Boulevard Degeorges, par la Société le « Groupe Amical de Béthune », présidée par M. Appercheaux, le grand sportif et lauréat nors concours des expositions nationales et internationales, exposition, soulignons-le, qui obtint un si retentissant succès malgré l'ouverture prochaine de la campagne 1927.

PALMARES

Voici les noms des lauréats de cette brillante exposition :

1re catégorie. — Pigeons de voyage (Vieux Mâles). — 1er prix, Lenoeud, Béthune ; 2e, Simon, Tourcoing ; 3e, Cambier, La Bassée ; 4e, Boutten, Lilley 5e, Meersieman, Loos-lez-Lille ; 6e, Delacroix Béthune ; 7e, Bruges, Béthune ; 8e, Bieucourt, Béthune ; 9e, Crupelant, Béthune ; 10e, Creton, Sains ; 11e, Cambier, La Bassée ; 12e, Gestipe, Béthune ; 13e, Deryche, Béthune ; 14e, Beauvez, fils, Béthune ; 15e, Dubois, Haubourdin ; 16e, Pottier, Bruay ; 17e, Lécaille, Saint-Pol ; 18e, 19e, Deroo Bruay ; 20e, Wazon, Saint-Pol ; 21e, Guillemant, Divion ; 22e, Serdobbel, Liévin ; 23e, Vandelanotte, Cambrin ; 24e, Petez, Béthune ; 25e, Bieucourt, Béthune ; 26e, Vasseur, Saint-Pol ; 27e, Laignel, Loos-les-Lille ; 28e, Mantel, Auchel ; 29e, Leroy Ch., Hénin-Liétard ; 30e, Cuvelier, Annezin ; 31e, Cousin, Béthune ; 32e, Delestrez, Béthune ; 33e, Bastien, Haillicourt ; 34e, 35e, Duriez, Beaucamp ; 36e, Leclercq, Saint-Pol ; 37e, Denoeud, Béthune.

Femelles vieilles. — 1er prix, Laignel, Loos-les-Lille ; 2e, Cambier, La Bassée ; 3e, Guillemant, Divion ; 4e, Simon, Tourcoing ; 5e, Théret, St-Pol ; 6e, Pottier Bruay ; 7e, Vasseur, St-Pol ; 8e, Quentin Bruay ; 9e, Vandelanotte, Cambrin ; 10e, Héripret, Barlin ; 11e, Guffroy, Mazingarbe ; 12e, Leconte Verquigneul ; 13e, Deroo, Bruay ; 14e, Hedment, Divion ; 15e, Flamant, Béthune ; 16e, Devocelle, La Bassée ; 17e, Lemaire, Béthune.

Mâles jeunes. — 1er prix, Cambier, La Bassée ; 2e, Simon, Tourcoing ; 3e, Verquerre, Noeux-les-Mines ; 4e, Simon, Tourcoing ; 5e, Créton, Sainsen-Gohelle ; 6e, Denoeud, Béthune ; 7e, Devocelle, La Bassée ; 8e, Simon, Tourcoing ; 9e, Assemann, Ham-en-Artois ; 10e, Dubois, Haubourdin ; 11e, Demuynçke, Loos-lez-Lille ; 12e, Sénéchal Liévin.

Femelles jeunes. — 1er prix, Cambier, La Bassée ; 2e, Denoeud, Béthune ; 3e, Simon, Tourcoing ; 4e, Frémeaux, Sains-en-Gohelle ; 5e, Denoeud, Béthune ; 6e, Meersemann, Loos-lez-Lille ; 7e, Pesez Béthune ; 8e, Leclercq, Saint-Pol ; 9e, Clément, Vaudricourt ; 10e, Leclercq, Saint-Pol ; 11e, Vervacke, Béthune ; 12e Crampelnd, Béthune ; 13e, Héripret, Barlin ; 14e Lécaille, Saint-Pol

2e catégorie. — Pigeons reproducteurs. — Vieux Mâles. — 1er prix, Cambier, La Bassée ; 2e, Cambier, La Bassée ; 3e, 4e, Hénlart, Hersin-Coupigny ; 5e, Deryckc, Béthune ; 6e, Dubrulle, Lapugney ; 7e, Demollens, Béthune.

Vieilles Femelles. — 1er prix, Pesez, Béthune ; 2e Clément, Vaudricourt ; 3e, Théret, St-Pol ; 4e, Poly, Hersin-Coupigny ; 5e, Vergin, Haubourdin ; 6e, Devocelle, La Bassée.

Jeunes Mâles. — 1er prix, Simon, Tourcoing ; 2e, Demuyncke, Loos-lez-Lille.

Jeunes Femelles. — 1er prix, Simon, Tourcoing ; 2e, Vergin, Haubourdin.

Prix d'excellence (Objets d'art)

1re catégorie. — Mâles Vieux : Denoeud, Béthune.
Femelles Vieilles : Laignel, Loos-lez-Lille.
Mâles jeunes : Cambier La Bassée.
Femelles jeunes : Cambier, La Bassée
2e catégorie. — Mâles vieux : Cambier, La Bassée.
Femelles vieilles : Pesez Béthune.
Mâles jeunes : Simon, Tourcoing.
Femelles jeunes : Simon, Tourcoing.

Prix d'Honneur

1re catégorie : Denoeud, Béthune.
2e catégorie : Pesez, Béthune.

NÉCROLOGIE

Les Réfugiés et les Sinistrés viennent de perdre un grand ami et un de leurs plus éloquents défenseurs en notre confrère Amédée BUGNICOURT, directeur de « L'Aisne » à Laon. Excellent journaliste, polémiste ardent, Bugnicourt fut, en outre, pendant la guerre délégué du Comité Central des Réfugiés de l'Aisne, et, dans son journal « L'Aisne », appuya généreusement toutes les campagnes que le « Journal des Réfugiés du Nord » fonde à Paris dès les premiers jours de la guerre par André Fage et F. Currez, mena en faveur des réfugiés et des sinistrés.

Nous présentons à la famille de Bugnicourt et à la rédaction de « L'Aisne » nos sincères condoléances.

LES GENDARMES ELECTEURS

M. Pierre Dignac, député, vient de déposer une proposition de loi relative au droit de vote de la gendarmerie.

M. Pierre Dignac indique notamment dans l'exposé des motifs, que les gendarmes depuis qu'un décret récent les a rattachés au ministère de l'intérieur, doivent logiquement avoir les mêmes droits que les agents civils, tels que les commissaires de police, les douaniers et forestiers, par exemple, exerçant en réalité les mêmes fonctions.

Cette proposition a été renvoyée pour étude à la Commission du suffrage universel.

GROS LOTS

COMMUNALES 1920

Le numéro 22258 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 1391038 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 91501 est remboursé par 50.000 fr.
Le numéro 881442 est remboursé par 10.000 fr.
Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 1247154 — 1660432.

FONCIERES ET COMMUNALES 1917

Le numéro 1890715 remboursé par 250.000 fr.
Le numéro 178922 remboursé par 50.000 fr.
Le numéro 100020 remboursé par 25.000 fr.
Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 1061604 — 1375096.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Magasin bonneterie, rue St-Germain-l'Auxerrois, cambr. 50.000 fr. marchandises volées.
Charolles. — Grippe fait des victimes dans la région. Plusieurs décès signalés.

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1927. — N° 3

LE PRIX DU SANG

PAR JULES LERMINA

Résumé des feuilletons précédents

A Montmartre, il y a 20 ans. Une ruelle infecte, qui portait, dérision des choses, le nom parfumé de Ruelle des Roses, était bordée d'une douzaine de masures. Dans ces misérables abris, aux planches pourries, aux toits crevés, des hommes et des femmes — tous gens bien connus de la police — vivaient, buvaient, se battaient. Nul, dans le voisinage, ne parlait à ces êtres redoutés et mystérieux, car de leur passé on ne savait rien. L'un d'eux, le doyen, le père Monaco, très âgé évidemment, était sombre, plus sombre que les autres. Personne n'était jamais entré chez lui, cet individu n'aimait pas être dérangé en sa réclusion singulière. Mais un jour, ses voisins n'entendant plus aucun bruit dans la cabane du vieillard, et craignant un malheur, avertirent le commissaire...

— En voilà encore pour une heure, murmura le Rouge, qui était pessimiste.

— Chut ! fit le Tortu.

En effet la porte du cabinet officiel venait de s'ouvrir et le commissaire apparaissait : M. Lembrun, un brave homme très aimé dans le quartier et qui ne le faisait pas à la pose.

Le secrétaire venait derrière, l'air assez déconfit.

— Bonjour, mes enfants, dit le commissaire ; qu'est-ce qu'il y a ? On me dit qu'il y a péril de mort d'homme, je n'aime pas qu'on perde du temps dans ces cas-là !

Le Kakatoès recommença ses explications, non sans un coup d'œil légèrement ironique à l'adresse du secrétaire qui empochait en silence la semonce implicitement contenue dans les paroles de son chef.

— Eh bien, allons ! reprit M. Lembrun.

Et, se tournant du côté de son secrétaire :

— Envoyez tout de suite requérir un serrurier, et qu'il nous rejoigne immédiatement à la ruelle des Roses.

Le Tortu insinua timidement :

— Inutile, mon commissaire, nous avons tout ce qu'il faut pour ouvrir.

Le commissaire eut un sourire gros de sous-entendus :

— Soit ! fit-il, en route !

On sortit, suivi de deux sergents de ville et du secrétaire, qui avait l'air plus rogue que jamais.

Nous n'affirmerons pas d'ailleurs que les trois acolytes n'éprouvassent pas un certain malaise à se trouver en si complète société policière. Mais ils faisaient bonne contenance.

Cinq minutes après, on se trouvait devant la porte du père Monaco. Le commissaire frappa, puis tendit l'oreille. Rien !

— Qu'on ouvre ! ordonna-t-il.

Et le Tortu se présenta armé d'outils qui jamais, certes, n'avaient taquiné une serrure en présence des autorités constituées.

Du reste, ce fut avec une dextérité exquise que cet artiste inconnu procéda à la besogne.

La serrure était rouillée, mais le Tortu avait le poignet vigoureux et, avec pesée opérée d'après les règles d'un art non classé, il fit craquer les ressor